



*Présents: Mr Bousquet Pierre, Mme Latore Brigitte, Mr Sales Guy, Mr Garenc Christophe, Mme Fabas Laetitia, Mme Presle Nathalie, Mme Samantha Pavy.*

*Début de Séance à 18H.*

**1 Approbation compte-rendu de la réunion du 20/03/2026**

Celui-ci n'étant pas encore rédigé il sera soumis au vote au prochain CM.

**2. Indemnités du maire**

L'indemnité du maire pour les communes de moins de 100 habitants est fixée par la loi à 28,10% de l'indice, ce qui fait une somme de 1155.06€ brut mensuelle.

**Elle ne peut être modifié par le CM que sur proposition du Maire.**

Le Maire a proposé au CM de diminuer son indemnité pour la fixer à 14% de l'indice ce qui porte la somme à 575.47€ brut mensuelle.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette proposition.

**3. Indemnités des adjoints et du conseiller délégué**

L'indemnité maximum des adjoints pour les communes de moins de 100 habitants fixés par la loi est de 10.89% de l'indice soit 447.64€ bruts mensuels.

Monsieur le maire a proposé aux deux adjoints de porter le taux à 8% soit 328.84€ bruts mensuels

Le CM a approuvé cette proposition à six voix pour et une abstention.

Sur proposition du Maire un conseiller municipal Bousquet Pierre s'est vu attribuer des délégations qui occasionnent des frais pour participer aux nombreuses réunions.

L'indemnité mensuelle auquel il a le droit est de 6% soit 246.63€ brut mensuelle.

Monsieur le maire a proposé 4% ce qui fait une somme de 164.42€ brut mensuel.

Le CM a approuvé cette proposition a six voix pour et une abstention.

Toutefois une légère augmentation des indemnités limitées à 1 point qui se justifie par des dossiers de plus en plus nombreux et des projets importants pour la commune et qui vont mobiliser intensément les élus. Malgré cela il y aura beaucoup de bénévolat !

L'indemnité totale que fixe la loi pour la commune d'Arnac sur Dourdou est de 2050,34€

L'indemnité totale voté est de 1397,57€ brut mensuel. L'économie mensuelle est 652.77€ par mois et de 7833.24€ à l'année et de 47000€ sur une mandature de six années.

Ce qui représente les 2/3 du budget annuel de la commune.

#### **4. Délégation du Conseil Municipal au Maire :**

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délégation des signatures habituelles et règlementaires au Maire

#### **5. Délégation du Maire aux adjoints et conseiller.**

Maire : Com Com, Smica, PNGC

1 Adjoint : Com Com, Urbanisme, Eau et Assainissement, voirie communale.

2 Adjoint : Gestion de la qualité de l'eau potable aux Potable, Etat Civil, Archives, adressage, Courriers recommandés, Cimetière.

Délégué CM SIEDA, PNGC, Energies Nouvelles.

Elu CM Animations, et embellissement de la Commune

Elu CM Catastrophe Naturelle et tous les services engagés

#### **6. Délégations de poursuites.**

A l'unanimité le CM a approuvé la délégation de poursuites au Maire.

#### **7. Questions diverses.**

##### **. Maison Armengaud : échange de terrain communal.**

La proposition d'échange de terrain entre Mme Armengaud et le terrain communal constituant une partie de sa terrasse a été approuvé. En contrepartie il devra laisser un passage de 5 mètres en détruisant le mur actuel pour en reconstruire un autre à une distance de 5m. Ce passage donnera accès au futur parking en bordure du Dourdou. Le stationnement dans le bourg est limité et nécessite d'aménager d'autres emplacements.

##### **Projet Eolien**

Le CM a pris note d'un oubli à la convocation et a décidé de reporter cette délibération a un autre CM.

Fin de séance 18H30